



**UNE TAXE DE PLUS
DANS LES DENTS?**

NON

le 10 février

**à une
assurance
dentaire
obligatoire**

le 10 février

NON à une assurance dentaire obligatoire...

... PAYÉE PAR UNE PONCTION SUR LES SALAIRES

Les initiants prévoient 1% de prélèvement paritaire sur les salaires. C'est donc 840 francs prélevés chaque année par personne active, sans compter la hausse d'impôt (salaire mensuel médian genevois de 7'000 francs). La classe moyenne contribuera fortement à financer une prestation qui n'a rien à voir avec le marché du travail. C'est donc une taxe de plus dans les dents !

... PAYÉE PAR LES IMPÔTS

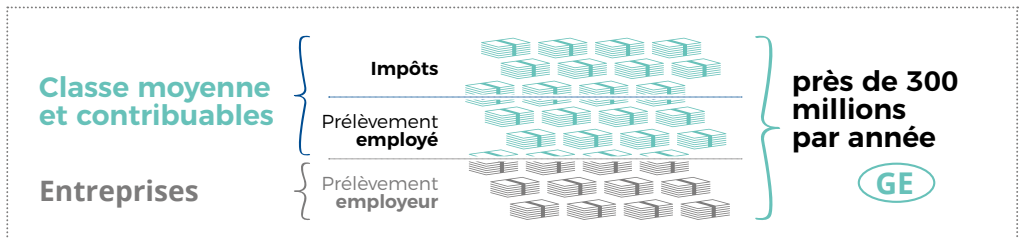
L'initiative prévoit aussi un financement de l'assurance par le biais des impôts pour la prise en charge des soins dentaires des retraités AVS et des jeunes. Cette assurance ponctionnera donc à double la classe moyenne, ce qui est profondément injuste. Elle s'attaque aussi directement aux porte-monnaie des seniors.

... TROMPEUSE SUR LES SOINS DENTAIRES COUVERTS

Une assurance dentaire obligatoire de base ne couvrira ni les frais esthétiques, ni les frais d'orthodontie, ni les implants dentaires ou les couronnes. Le choix du traitement ne sera pas possible non plus. C'est donc une initiative trompeuse qui ne profitera pas aux personnes qui paieront cette assurance.

... MAL CIBLÉE

Les Genevois à revenu modeste bénéficient déjà d'aides de l'Etat pour leurs soins dentaires de base. Les jeunes sont pris en charge dans le cadre scolaire. Cette initiative ratera donc sa cible !



Source : Rapports IN 160-C PL 12369, p.3.

L'initiative coûterait au total près de 300 millions de francs par an à la collectivité, une somme colossale pour une prestation trompeuse et mal ciblée !